

## Intervention au comité général du 25 mai 2018– Union Départementale des Retraités FO

Mes chers camarades,

Je ne peux participer à ce comité général à mon grand dam! par contre je voudrais intervenir ici à propos des retraites et avant toute chose, saluer le combat des cheminots qui défendent, dans des conditions difficiles, le service public

L'obtention des pensions de retraite procède d'une lutte de classe inlassable qui a duré plus de deux siècles ! Conquête sociale majeure qui donne aux salariés du public et du privé le droit au repos après des dizaines d'années de travail. « **L'allocation aux vieux travailleurs salariés** » participe de la création de la protection sociale fondée sur le « **salaire différé** » c'est-à-dire une partie de notre salaire (partie salariale et partie patronale) versée à l'URSAFF, à l'abri de toute spéculation ! C'est une conquête qui consacre la solidarité entre les générations.

**Depuis 1991** et la publication du livre blanc de Michel Rocard, le démantèlement des différents régimes de retraite est à l'œuvre et j'ose vous dire que tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont contribué à porter atteinte aux régimes de retraite par répartition !

**Oui, mais ! malgré des reculs, la résistance de la classe ouvrière avec ses organisations syndicales a, jusqu'à présent, empêché que soit anéantie cette formidable conquête !**

Aujourd'hui, les Echos– MEDEF- du 18 avril 2018, écrivent, il faut « **trouver de nouveaux outils pour réformer les retraites** » La raison ? « **les pensions de retraite par répartition pèsent trop fortement sur les actifs et sur la compétitivité de la France. Pour diminuer cette charge (...), il faudra mettre au point des formes innovantes de capitalisation** » et ce journal patronal donne l'explication: « **Les pensions en répartition atteignent 14% du PIB, soit 9 points de PIB de plus que la moyenne de la dépense publique chez les autres membres de la zone euro (...). Il faut porter l'âge de départ à 64 ans** » voire 67 ans comme en Allemagne ou en Suède !

Il s'agit de mettre en place un régime par capitalisation, système individuel qui mettrait fin à la solidarité intergénérationnelle, soumise aux aléas de la Bourse. Il faut réinjecter des centaines de millions d'€ dans les marchés financiers et donc disloquer les régimes par répartition !

Pour cela tout est bon, le mensonge, la manœuvre, faire croire que « **1€ cotisé ouvre les mêmes droits pour tous** » slogan de Delevoye chargé de concerter pour mettre en place une retraite par points. Et pour y parvenir des rencontres ont lieu au sénat, rassemblant des « amis » allant de Eric Woerth (LR), Raymond Soubie (sarkoziste) à Bernard Thibault, ancien secrétaire de la CGT, qui déclare : « **Si on refuse d'envisager de manière très active une association étroite des salariés et de leurs représentants sur le type de mesure à envisager (...) on prend des risques (...) La nature même du sujet impose de trouver les formes qui permettront de s'assurer une adhésion suffisamment large à une réforme...** » Pour nous ce sera non à toute remise en cause des retraites du privé et du public.

Car enfin mes camarades, **attention danger** ! Didier Hotte expliquait lors de l'Assemblée générale des retraités FO en novembre dernier :

Le mode d'accumulation des droits se fait sous forme de points (comme dans les régimes ARRCO AGIRC ou IRCANTEC). Le montant annuel de la pension à la liquidation s'obtient en multipliant le nombre total de points acquis par le salarié, **par la valeur du point** en euro (de service du point) à la date de la liquidation. **La valeur du point prendra en compte l'espérance de vie, la richesse nationale et la cotation en bourse, le nombre de cotisations.** La variation de la pension sera donc tributaire de la richesse nationale, de la crise, du déficit, de l'espérance de vie. C'est donc une tromperie, **un € cotisé ne donne pas les mêmes droits**. Cette réforme marquerait un effondrement au niveau des pensions à brève échéance. La retraite « à compte notionnel » mettrait fin à un droit collectif.

**En Suède**, le système par points a eu comme conséquence la privatisation de tous les services par la casse de la fonction publique et a conduit à un effondrement des retraites.

Les fonds individuels de retraite par capitalisation (PEPP en anglais)- prennent en compte l'espérance de vie, première pression sur les pensions. La pension est totalement individuelle. Les fonds de pension sont utilisés pour soutenir les marchés et comme capitaux d'investissement.

**La pension par capitalisation c'est la misère assurée pour tous les retraités !!!!**

**Après avoir participé aux manifestations du 22 mai, j'appelle tous les camarades qui le peuvent à participer à la manifestation des retraités le jeudi 14 juin à 10 h- et pour nous ce sera NON, NON, NON à toutes les attaques contre nos conquêtes sociales - grève interprofessionnelle avec les cheminots pour bloquer toutes ces réformes qui nous anéantissent !**